



ACCUEILS DE LOISIRS
DE LA MJC INTERCOMMUNALE D'AY :
« Notice d'utilisation »
Année 2025/2026

Aÿ le mardi 10 juin 2025

Chers parents,

Ce courrier a pour but de vous donner les informations principales concernant les Accueils Collectifs de Mineurs de la MJC Intercommunale d'Aÿ pour l'année scolaire 2025/2026.

Modalités de fréquentation.....	p. 1
Inscriptions / Règlement	p. 2/3
Documents nécessaires à l'inscription.....	p. 3
Annulation / Absence	p. 4
Calendrier d'ouverture et informations particulières	p. 4
Groupes d'âge / Lieux d'accueil.....	p. 4
Horaires / Les tarifs	p. 5
Les équipes d'animation	p. 6
L'association / Le projet éducatif de l'accueil de mineurs.....	p. 7
Contacts et coordonnées	p. 7

MODALITES DE FREQUENTATION

Le centre de loisirs de la MJCI accueille tous les enfants **inscrits dans un établissement scolaire** au premier jour du centre, durant les mercredis et les vacances scolaires. Il se fréquente en journée ou demi-journée pour tous les groupes d'âge, le repas du midi est facultatif.

Régulièrement, nous proposons des projets d'animation, activités particulières, sorties, séjours...nécessitant une inscription spéciale car, d'une part, les places sont limitées et, d'autre part, ces activités font parfois l'objet d'une tarification spéciale ou impliquent l'inscription à des demi-journées d'accueil supplémentaires.

ATTENTION

Désormais, pour toute participation à une sortie en journée complète sans supplément de tarification, il faut que l'enfant soit présent à l'accueil de loisirs **au minimum une journée complète ou deux demi-journées sans activité particulière dans la semaine correspondante**. Cela s'applique à toutes les vacances.

-

Le nombre de places dans notre accueil de loisirs est limité. Nous vous conseillons donc de réserver le plus tôt possible et nous refuserons tout enfant arrivant le jour même à l'accueil de loisirs sans être inscrit au préalable.

LA RESERVATION EST INDISPENSABLE POUR TOUTE PERIODE

Chaque période fait l'objet d'une thématique et de projets spécifiques définis par les équipes d'animation, cependant nous sommes toujours à la recherche de votre avis, vos remarques et vos suggestions nous permettant d'améliorer la qualité de notre accueil. N'hésitez pas à rencontrer les équipes directement sur les sites d'accueil.

Dans le cas d'un changement dans l'organisation ou programmes (lieux d'accueil ou de repas, heure et lieu de rendez-vous, activités...) nous faisons en sorte de vous donner l'information le plus rapidement possible.

Enfin, nous tenons les projets éducatifs et pédagogiques à votre disposition. N'hésitez pas à nous les demander. Ils sont en libre-service sur les tables d'accueil de chaque lieu.

**L'INSCRIPTION À TOUTE PERIODE EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE NE POUVOIR ACCEPTER VOTRE ENFANT
TOUTE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QU'APRÈS VOTRE PASSAGE AU SECRÉTARIAT ET UN PREMIER REGLEMENT**

A. INSCRIPTION DES MERCREDIS

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 7h30 à 18h30 et peut être fréquenté en journée ou demi-journée avec ou sans repas.

Une fois votre première inscription validée au secrétariat, vous recevrez par mail, en milieu de mois, une grille de réservation des mercredis du mois suivant que vous devrez nous retourner complétée. Cette possibilité de réserver par mail et réajuster par téléphone est **uniquement valable pour les accueils de loisirs des mercredis**. Pour les mercredis, une réservation pour l'année complète est possible afin d'assurer une place au centre de loisirs à votre enfant.

Vous recevrez chez vous et par mail uniquement, chaque début de mois, la facture correspondant aux présences de votre enfant sur le mois. **Votre règlement devra alors nous parvenir le plus rapidement possible.**

Vous avez ensuite toute liberté de réajuster, en plus comme en moins, les demi-journées en cours de mois, directement par téléphone. **Tout réajustement devra nous être communiqué au plus tard le lundi matin précédant le mercredi concerné.** Si vous prévenez trop tardivement, la journée ou demi-journée sera facturée sauf si présentation d'un certificat médical.

B. INSCRIPTION AUX PETITES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions à l'accueil de loisirs ont lieu environ 3 semaines avant le début de chaque période. Une plaquette informative vous présente le programme, elle est distribuée dans les écoles d'Aÿ, de Fontaine/ Val de Livre et Germaine et est à disposition à la MJC en version papier et sur notre site internet en version numérique. Vous devez impérativement passer au secrétariat pour valider votre inscription.

C. INSCRIPTION D'ETE

Une plaquette sera éditée courant avril, envoyée à tous les adhérents et distribuée par les mêmes canaux que celles des petites vacances. Dans cette plaquette, nous vous donnerons toutes les informations concernant les modalités d'inscriptions pour l'été.

D. RESERVATION DES REPAS - Modalités communes à toutes les tranches d'âge

MERCREDIS	Réservation au mois	Réajustement possible par téléphone au plus tard le lundi matin précédent
PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES	Réservation pour l'ensemble de la période	Réservations avant des dates limites indiquées sur les plaquettes

E. REGLEMENT

Le règlement de toute période se fait en amont de la venue de l'enfant au centre. Nous réajustons ensuite la facture en fonction de la présence réelle de l'enfant. Les sommes perçues d'avance (dans le cas d'une absence excusée par exemple ou d'une annulation dans les temps prévus – Cf. ANNULATION / ABSENCE) peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un compte d'avance à déduire d'une prochaine période de centre. **En cas de retard important dans le paiement des factures ayant entraîné plusieurs relances de notre part, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir les enfants jusqu'au règlement complet des sommes dues.**

Tout règlement peut être fractionné, n'hésitez pas à nous le demander. En cas de difficulté, contactez-nous afin que nous trouvions ensemble la solution la plus adéquate pour vous.

Nous acceptons les modes de règlement suivants :

- Chèque bancaire / carte bancaire
- Espèces
- Chèques vacances, CESU
- Bons CAF, MSA et autres aides (CIAS, Conseil Général, Comité d'entreprise...)
- Prélèvements automatiques

Tout enfant inscrit à l'accueil de loisirs doit être adhérent de la MJC. Pour l'année 2025/2026, le montant de l'adhésion est fixé à 15 € et n'est payable que par carte bleue, chèque ou espèces.

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- Carnet de santé de l'enfant (pour copie des vaccins) ou certificat de vaccination à jour datant de moins de 2 mois
- Bon CAF ou MSA le cas échéant
- Certificat d'assurance responsabilité civile ou activités extrascolaires au nom de l'enfant
- Avis d'imposition

En fonction des activités, nous pouvons être amenés à vous demander d'autres documents (certificat médical, attestation carte vitale, carte mutuelle santé...).

Notre assurance responsabilité civile couvre les enfants pendant leurs activités. Nous vous demandons cependant de contracter une assurance de personnes couvrant votre enfant en cas d'accident dans lequel aucun tiers ne serait engagé.

Au moment de l'inscription nous vous demanderons de signer plusieurs documents et autorisations parentales :

- Droit d'image et retour de l'enfant (pour tous les enfants)
- Transfert d'enfant
- Projet éducatif et assurance de la MJC (précisant que vous en avez pris connaissance)

Les projets pédagogiques et le projet éducatif sont à votre disposition sur les tables d'accueil et nous pouvons vous les envoyer par mail sur demande.

Nous vous demandons de bien renseigner ces documents, nous ne pourrions confier votre enfant à une personne pour laquelle vous ne nous avez pas donné autorisation.

ANNULATION / ABSENCE

Toute absence aux sorties, journées, repas..., non excusée 48h avant ou sans présentation d'un certificat médical dans les 48h qui suivent fera l'objet d'une facturation (pénalités pour une absence non justifiée sur une sortie).

Concernant les séjours, toute annulation avant le départ (excepté pour raison médicale avec production d'un certificat médical dans les 48h suivant l'annulation) fera l'objet d'un encaissement d'une partie du montant du séjour.

Enfin, merci de nous prévenir le plus rapidement possible d'une annulation en sortie, séjour, activité particulière... afin que nous puissions proposer la place à un autre enfant !

CALENDRIER D'OUVERTURE ET INFORMATIONS PARTICULIERES

PERIODE	DATES D'OUVERTURE	DATE D'INSCRIPTION
MERCREDIS	Du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2026	Dès le lundi 18 août 2025
AUTOMNE	Du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025	Dès le lundi 29 septembre 2025
FIN D'ANNEE	du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026	Dès le lundi 1er décembre 2025
HIVER	Du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026	Dès le lundi 26 janvier 2026
PRINTEMPS	Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2026	Dès le lundi 23 mars 2026
ETE	du lundi 06 juillet au vendredi 28 août 2026	A déterminer

GROUPES D'AGE / LIEUX D'ACCUEIL / HORAIRES

Les enfants sont répartis en quatre groupes d'âge en fonction des périodes. Nous accueillons tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire au moment de leur venue au centre.

		MERCREDIS et PETITES VACANCES SCOLAIRES	ETE
Les P'TITS LOUPS	moins de 6 ans	école Pierlot	<i>à déterminer</i>
Les MAXI'S	6/9 ans	école Lucie Aubrac	Ecole Lucie Aubrac
Les TEEN'S 1 et 2	plus de 10 ans	MJC	MJC
Les ADOS	15 / 17 ans	Accueil jeunes avec en général une rencontre mensuel	Organisation d'un séjour durant l'été

Nous nous réservons la possibilité de regrouper toutes les tranches d'âge sur un même site pour une journée ou une période de vacances entière. Nous vous le préciserons dans les meilleurs délais le cas échéant. Si des changements intervenaient pour les lieux d'accueil dans l'année, nous vous tiendrons rapidement informés.

ENFANTS D'AGE INTERMEDIAIRE

Les enfants d'âge « charnière » peuvent, **hors réglementation particulière**, être accueillis au centre sur l'un ou l'autre des groupes d'âge en fonction de leur maturité, envie...

Il est également possible de changer de tranche d'âge en cours d'année et de faire des « tests ».

N'hésitez pas à nous rencontrer pour nous faire part de vos remarques. Nous répondrons à toute demande particulière dans la limite de notre organisation.

HORAIRES

L'accueil de loisirs ouvre ses portes de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h pour les enfants ne restant pas le midi. En dehors des jours de sortie et/ou inscription à des activités particulières, nous accueillons les enfants jusqu'à 9h30 le matin et jusqu'à 14h l'après-midi. **Il est obligatoire, pour tous les enfants, de prendre le temps de les donner en mains propres à l'équipe d'animation afin d'éviter tout souci.**

Vous pouvez venir rechercher votre enfant entre 11h45 et 12h00 le matin et entre 17h et 18h le soir (sauf pour les sorties en journée complète). Les enfants repartant seuls, avec votre autorisation écrite, partent à 12h et entre 17h et 18h selon ce que vous indiquez sur la feuille d'autorisation.

Il existe deux accueils étendus le matin et le soir faisant l'objet d'une tarification supplémentaire aux demi-journées :

- Accueil matin
 - dès 7h30
 - sur le lieu d'accueil de votre enfant
- Accueil soir
 - de 18h jusqu'à 18h30
 - sur le lieu d'accueil de votre enfant.

Ces accueils sont à réserver impérativement à l'inscription au secrétariat. En effet, du nombre d'enfants dépend le nombre d'animateurs à prévoir.

En dehors des enfants inscrits à l'accueil du soir, nous vous demandons de bien respecter la fermeture à 18h.

Passé 18h05, les enfants restant dans les centres seront comptabilisés en accueil du soir.

TARIFS

A la MJC la tarification est appliquée en fonction :

- du moment de la journée : matin / après-midi
- des revenus des familles
- de la zone géographique d'habitation

TARIFS 2025/2026				
ADHESION 25/26 Valable du 01/07/25 au 30/06/26	REPAS	ACCUEILS		
		Matin		Soir
		Heure d'arrivée de l'enfant		Heure de départ de l'enfant
		Entre 7h30 et 8h	Entre 8h01 - 8h30	Entre 18h - 18h30
15,00 €	4,54 €	2 €	1 €	1 €

TARIFS 2025/2026 ACCUEIL DE LOISIRS

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS								
	journée + repas	TARIF 1/2 JOURNEE AVANT DEDUCTION DES AIDES		Forfait du lundi au vendredi en journée complète sans repas	REVENUS IMPOSABLES			
		M	AM		1 Enfant Jusqu'à	2 Enfants Jusqu'à	3 Enfants Jusqu'à	4 Enfants et + Jusqu'à
Aÿ- CHAMPAGNE	12,92 €	3,66 €	4,72 €	36,00 € au lieu de 41,90 €	27 500,00 €	33 000,00 €	39 600,00 €	47 520,00 €
	13,87 €	4,03 €	5,30 €	40,75 € au lieu de 46,65 €	Au-delà			
CCGVM	14,62 €	4,51 €	5,57 €	43,50 € au lieu de 50,40 €	27 500,00 €	33 000,00 €	39 600,00 €	47 520,00 €
	15,99 €	5,09 €	6,36 €	50,35 € au lieu de 57,25 €	Au-delà			
Extérieur	17,80 €	6,10 €	7,16 €	58,35 € au lieu de 66,30 €	27 500,00 €	33 000,00 €	39 600,00 €	47 520,00 €
	19,18 €	6,68 €	7,96 €	65,25 € au lieu de 73,20 €	Au-delà			

Les tarifs sont réévalués chaque année et les nouveaux tarifs s'appliquent à partir des inscriptions de l'été.

LES EQUIPES D'ANIMATION

Comme prévu par la législation des accueils de loisirs, les groupes enfants sont encadrés par des animateurs titulaires ou en cours de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et par des animateurs sans qualification à hauteur de 20% du total des animateurs. Les directeurs quant à eux sont titulaires ou en cours de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent.

Les ratios animateurs/enfants se répartissent comme suit :

- 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans

Ce sont ces ratios qui fixent notre capacité maximale d'accueil. Compte tenu de cet élément, nous nous réservons le droit de refuser un enfant non-inscrit au préalable sur nos accueils.

L'EQUIPE PERMANENTE DU SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Catherine HEYDECKER est la responsable du secteur enfance jeunesse.

N'hésitez pas à me rencontrer et me faire part de toutes vos remarques et demandes particulières.

L'ASSOCIATION / LE PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE MINEURS

La MJC Intercommunale d'Aÿ est une association loi 1901 et par conséquent, ses actions et activités sont le reflet des choix et orientations de bénévoles, membres du conseil d'administration.

Tous sont adhérents de l'association mais ne pratiquent pas forcément une activité.

Tout adhérent de plus d'un an, âgé de plus de 16 ans, peut intégrer le CA et ainsi prendre part à ses travaux en devenant administrateur de la MJCI (et pourquoi pas président, trésorier ou secrétaire !).

Pour cela deux solutions :

1. candidature proposée lors de l'Assemblée Générale (AG) de la MJCI (courant mai-juin) et soumise au vote des participants.

2. candidature cooptée (intégrée) par le CA à tout moment de l'année et entérinée lors du vote de l'AG suivante.

Les administrateurs, avec l'aide des salariés de l'association, définissent et mettent en œuvre le projet de la MJCI. Bien entendu compte tenu de l'activité importante et variée de la MJCI, les administrateurs se positionnent sur le ou les secteur(s) de leur choix : diffusion culturelle, activité hebdomadaire, vie de la maison et enfance-jeunesse.

Leurs travaux se répartissent en quatre commissions suivant principalement les actions des secteurs concernés.

Pourquoi une commission enfance jeunesse ?

Le rôle de chaque commission est de débattre et mettre en œuvre les orientations de chaque secteur, travailler en détail les projets, préparer les travaux qui seront abordés en CA. L'aspect technique des projets est bien évidemment de la compétence du professionnel du secteur qui alimente également la réflexion. La commission se réunit deux à trois fois par an.

Le CA quant à lui se réunit environ 5 fois par an. L'ordre du jour des CA traite essentiellement du projet global (montant des cotisations, budget global, définition du projet et orientations...) et prend toutes les décisions inhérentes alors que les travaux des commissions sont davantage dans la définition concrète des actions et leurs mises en œuvre, difficultés... Toute proposition faite en commission sera entérinée lors du CA suivant (ou exceptionnel suivant l'actualité)

L'investissement des bénévoles est donc fonction de leurs disponibilité et envies ! Il n'y a aucune obligation à prendre part au conseil d'administration pour faire partie de la commission. Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez vous investir dans les loisirs de votre enfant, merci de prendre contact avec Catherine.

Au moment de votre inscription au secrétariat, nous pouvons vous remettre un exemplaire du projet éducatif relatif à l'accueil de mineurs de la MJCI. Ce projet présente les grandes lignes éducatives et fixe le cadre pédagogique voulus par les administrateurs de l'association. Nous vous engageons à le lire.

CONTACTS ET COORDONNEES

Pour toute inscription et/ou règlement, le secrétariat de la MJCI est ouvert les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, les mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et les mardis de 13h30 à 19h00. Pour toute question, vous pouvez me contacter aux mêmes coordonnées.

MJCI

5 rue de la Liberté - 51160 AY

Tel: 03.26.55.18.44 - enfance@mjc-ay.com

RAPPELS

Reprise des accueils des mercredis :
LE MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025 dès 7h30
(Réservations et inscriptions possibles dès le lundi 18 août)

Espérant que ce courrier vous apportera les informations nécessaires, je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de notre entier dévouement au service de vos enfants.

Catherine HEYDECKER
Responsable secteur enfance jeunesse